

# Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =  
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **83 (1994)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **18.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature pour l'année 1993/94

## 1. Rapport d'activités de la présidente, M<sup>me</sup> Marie-Theres Meuwly

### 1.1. *Le vent de la déréglementation s'est levé*

Ces derniers mois, la protection de la nature a fait l'objet de fortes pressions politiques.

Suite à l'adoption de la motion Schmutz, le Grand Conseil fribourgeois a modifié le droit de recours en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

La suppression de l'effet suspensif automatique ainsi que le versement de sûretés en cas d'octroi de l'effet suspensif sont maintenant inscrits dans la loi. L'avenir montrera les conséquences de ces nouvelles dispositions.

Sur le plan fédéral, le démantèlement du droit de recours des associations a été mis en discussion. Heureusement, le Conseil des Etats a su corriger le tir et éviter le pire. Des initiatives parlementaires ont également mis en péril la protection des marais. Un compromis a cependant pu être trouvé.

### 1.2. *Oui à la déréglementation, mais pas sur le dos de la nature!*

En février 1994, en accord avec d'autres organisations, la LSPN a fait une évaluation de la situation. Elle a proposé une stratégie fondée sur les principes suivants: nous nous engageons dans la discussion sur la déréglementation et nous y apportons nos propres exigences. Il s'agit d'ouvrir le débat sur

1. les réglementations, les mécanismes de financement et les administrations nuisibles à la nature,
2. la préparation d'un terrain pour des lois nouvelles, adaptées et efficaces,
3. la possibilité de mettre en place des alternatives telles que des instruments d'économie de marché.

### 1.3. *Les projets de dessertes forestières continuent de nous préoccuper*

Cette année, nous avons dû plusieurs fois nous occuper de routes forestières. Le conflit subsiste entre les réseaux de desserte liés à l'exploitation forestière d'une part et la conservation de précieux biotopes forestiers d'autre part. Les programmes d'écono-

mies de la Confédération et du Canton permettront dans ce domaine d'introduire une urgente et nécessaire pause de réflexion.

Le dialogue entre la LFPN et les forestiers s'engage toutefois à nouveau. Chez ces derniers, certaines voix progressistes se font entendre pour que la tâche des forestiers en tant que protecteurs de la nature soit prise au sérieux. Ces voix plaident pour une approche globale de la forêt et de ses fonctions (A. Brülhart, inspecteur en chef des forêts, à l'occasion de la journée des forestiers suisses à Bulle, FN du 3.10.1994).

En novembre de cette année, en collaboration étroite avec le Cercle ornithologique de Fribourg, nous avons organisé une journée d'information sur la protection des oiseaux et des amphibiens en forêt. L'Inspection cantonale des forêts y a convoqué l'ensemble des forestiers du Canton.

#### *1.4. Agriculture et protection de la nature*

Les paiements directs prévus pour des surfaces de compensation écologique par l'art. 31b de la Loi sur l'agriculture commencent à déployer leurs effets. La loi vise entre autre à favoriser la diversité biologique. A ce titre, elle doit être coordonnée avec la Loi sur la protection de la nature. Un dialogue ouvert entre les milieux de la protection de la nature et les agriculteurs devient très important. Pour les protecteurs de la nature, la compensation écologique en agriculture doit viser à promouvoir la diversité des espèces, en conservant, complétant, recréant et reliant des lieux de vie pour la faune et la flore (document de travail LSPN, février 93). Il est primordial d'inclure également les surfaces de compensation écologique de la PI dans ces principes de (re)création de réseaux biologiques.

Nous espérons qu'une collaboration constructive pourra s'établir à ce sujet dans le canton de Fribourg. La balle est dans le camp du Conseil d'Etat et du Département de l'agriculture pour créer une structure adéquate permettant de réunir autour d'une même table les milieux de l'agriculture et de la protection de la nature. Une telle collaboration offrirait de plus grandes chances de succès. Pour notre part, nous sommes prêts à engager un dialogue constructif.

## **2. Rapport d'activités des chargés d'affaires**

### *2.1. Agriculture/Nature: projet-pilote*

L'Institut agricole de Grangeneuve a été chargé sur le plan cantonal d'appliquer l'Ordonnance sur les contributions écologiques (OCEco). Des contacts fructueux ont été établis avec les responsables. Des visites sur le terrain ont permis de mesurer l'efficacité pour la nature des premières surfaces écologiques annoncées en 1993 et 1994.

En collaboration étroite avec l'Institut agricole de Grangeneuve, nous préparons actuellement un projet-pilote qui touchera quelques communes du Canton. Nous inciterons les agriculteurs à coordonner au mieux leurs surfaces écologiques afin de promouvoir concrètement de nouveaux biotopes et couloirs biologiques dans les zones agricoles.

Ce projet de longue haleine démarrera en 1995, Année européenne de la conservation de la nature.

## *2.2. Plan directeur cantonal: politique des golfs*

Le canton a mis en consultation cet été un projet de fiche de coordination pour l'implantation de terrains de golf. Le projet proposé présente des innovations intéressantes. Les promoteurs devront démontrer que leur projet répond à un besoin réel. Une étude d'impact devra être réalisée et les golfs devront absolument éviter les zones riches en valeurs naturelles.

La LFPN est intervenue pour que soit également inscrit le principe qu'à l'avenir tout projet de golf devra augmenter objectivement la valeur naturelle du site pressenti, au moyen de mesures judicieuses de compensation écologique.

Le projet de golf de Broc, situé en pleine zone alluviale, ne répond aucunement aux conditions définies par cette nouvelle fiche de coordination. Nous attendons qu'il soit définitivement et officiellement abandonné.

## *2.3. Gestion et entretien de la réserve naturelle du Vanil Noir*

La réserve naturelle du Vanil Noir est une des plus grandes réserves de Suisse. Propriété de la LSPN, elle fait l'objet d'une attention soutenue de la part de notre association. Chaque année, de nombreux travaux d'entretien (restauration de chalets, aménagement de sentiers, épierrage de pâturages, etc.) sont réalisés sur son territoire. En 1993, pas moins de 1200 heures de travail d'entretien ont été dénombrées, 1200 heures de travail bénévole. Ce chiffre comprend aussi bien la surveillance de la réserve par les cinq gardes-faune bénévoles que l'entretien proprement dit. Ce dernier est l'œuvre d'une part de membres de la LFPN, d'autre part des participants au camp de travail mis sur pied chaque année par la Fondation «Actions en faveur de l'environnement».

La gestion du Vanil Noir, malgré le bénévolat, n'est pas gratuite. Elle entraîne des coûts qui se sont élevés pour 1993 à près de 70 000 francs. Aujourd'hui, bien que la protection de la nature soit, de par la Constitution fédérale, une des tâches des collectivités publiques, une grande partie des coûts est financée par la LSPN. Or la réserve ne profite pas seulement aux animaux et à la flore, mais aussi aux hommes. La réserve du Vanil Noir reçoit en effet de nombreux visiteurs. Elle constitue pour les communes concernées un attrait touristique qu'elles ne manquent pas d'exploiter. Dès lors, ne pourrait-on pas envisager que ces dernières participent à son financement?

## *2.4. Plan sectoriel des aires de matériaux exploitables.*

### *Petits gisements et roches*

La LFPN a dû récemment prendre position au sujet du plan susmentionné. Ce plan complète celui qui avait été élaboré en 1992 et qui concernait les grands gisements (gisements de plus de 300 000 m<sup>3</sup>).

Dans la présente consultation, notre association a rappelé qu'elle donnait sa préférence aux grands gisements mieux contrôlés et mieux suivis qu'à une multiplication de petites gravières où les intérêts de l'environnement ne sont pas pris en considération. En effet, les grands gisements doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environ-

nement, ce qui n'est pas le cas des petits gisements. A nos yeux, de petits gisements peuvent être exploités là où existe indubitablement un besoin régional et où la zone en question est suffisamment éloignée des grands centres en exploitation.

Ces différentes considérations ont incité la LFPN à affiner sa politique de protection de la nature dans les gravières. La LFPN est d'avis que l'aménagement de surfaces de compensation écologique devrait être la règle pour toute restitution de gravière, petite ou grande. Elle permettrait de compenser la disparition de très nombreux milieux naturels à la suite de différents travaux d'aménagement. Il serait souhaitable que cette compensation atteigne les 10 à 20% de la surface totale de l'exploitation. A cet effet, un groupe de travail composé de représentants de l'OCAT, de l'OPEN et de la protection de la nature a été constitué. Ses travaux devraient déboucher dans les meilleurs délais sur des propositions concrètes.

### *2.5. Nomination d'un responsable pour l'entretien des réserves*

Un responsable pour l'entretien des réserves du canton de Fribourg a été nommé en la personne de M. Stefan Strebel, biologiste et membre du comité de la LFPN. Ce poste à temps partiel (60%) est financé conjointement par la Confédération, le Canton et la Ligue suisse pour la protection de la nature.

Monsieur Strebel s'occupe de la gestion des zones naturelles du canton, en particulier de la mise en œuvre des inventaires fédéraux. Son travail ne se limite donc pas aux réserves naturelles, que possède la LSPN. Concrètement, cette activité consiste à élaborer des plans d'entretien pour les zones naturelles qui n'en disposaient pas jusqu'alors. Elle comprend évidemment la conduite des travaux et leur évaluation. Plusieurs actions ont déjà été entreprises en 1994, notamment actions de fauchage dans les grèves du Chablais et aménagement d'un sentier dans la zone du Niremout. L'exécution des tâches est assurée par des bénévoles (adultes, classes d'école) ou par des chômeurs.

A moyen et long terme, le responsable entendra évaluer la portée des mesures d'entretien, c'est-à-dire contrôler si elles ont atteint leurs objectifs initiaux. M. Strebel souhaite aussi davantage développer l'information auprès du public. Nous lui souhaitons d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles fonctions.

### *2.6. Divers*

M. Jean Jost, coiffeur à Fribourg, a organisé une exposition d'œuvres picturales personnelles dans son salon en février 1994. Le produit de la vente a été versé à la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature. Nous le remercions chaleureusement pour son action en faveur de l'environnement.

### *2.7. Nouvelles brèves*

Parmi les nombreuses démarches entreprises cette année par le comité de la LFPN, signalons celles-ci:

- à Montbovon, nous avons signé un contrat de servitude avec le propriétaire de l'alpage de La Case: l'exploitation des pâturages continuera de s'effectuer de manière extensive, une intéressante forêt sur éboulis sera conservée en l'état;

- à Villarepos, la LFPN deviendra propriétaire d'un biotope humide abritant notamment une colonie de rainettes vertes;
- à Hauteville, la LFPN est intervenue pour préserver le site des Cavucennes de la construction d'une piste forestière. Le projet a heureusement été abandonné;
- à Prez-vers-Noréaz, nous nous sommes engagés avec détermination pour la sauvegarde des sources de Bonnefontaine. Un projet de captage y mettrait en péril un site superbe, colonisé notamment par les grassettes et la rare salamandre tachetée;
- à Planfayon, dans une petite prairie située dans la zone alluviale de la Singine, nous sommes intervenus pour que cessent des activités de camping qui menacent gravement pas moins de 16 (!) espèces d'orchidées;
- à Font, la LFPN a dû faire recours au Tribunal administratif pour qu'un passage à faune de largeur suffisante soit construit au-dessus de la RN1 à la hauteur de la forêt de Chèvrefu;
- à Liebistorf et Noréaz, la LFPN a collaboré activement à la plantation de haies dans le cadre d'une campagne lancée par une entreprise de produits alimentaires;
- concernant La Roche, notre recours contre une route forestière sur les flancs du Cousimbert a été admis en 1992 par le TF. Le Département fédéral de l'intérieur va devoir prendre une nouvelle décision. La LFPN est convaincue que seul un abandon du projet permettrait à cette grande forêt encore préservée de conserver son extraordinaire richesse naturelle.

### **3. Rapport sur les activités du groupe des jeunes par M<sup>me</sup> Colette Gremaud**

Le groupe des jeunes a organisé de nombreuses sorties qui ont touché en moyenne entre 8 et 10 enfants de 7 à 14 ans.

Actuellement plutôt centré sur le sud du Canton, le groupe des jeunes envisage de créer différents sous-groupes régionaux afin de couvrir l'ensemble du territoire cantonal.

### **4. Approbation des comptes et rapport des vérificateurs**

M. Jean-Daniel Savoy donne lecture des comptes d'administration et de gestion pour 1993. M<sup>me</sup> Siegwart donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui concluent à l'approbation des comptes. Les comptes ainsi que le rapport des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité.

### **5. Démissions et élections**

M. François Ayer quitte le comité. Grand spécialiste de l'étude et de la protection des champignons, il continuera de soutenir le comité par ses conseils et avis.

M. Christof Flory quitte le canton de Fribourg et démissionne de son poste au comité. Il aura donné plusieurs impulsions décisives à nos activités, notamment pour

notre projet pilote agriculture/nature en Singine. Il continuera à œuvrer pour la protection de la nature dans la section argovienne de la LSPN.

L'assemblée générale remercie chaleureusement ces deux personnes pour leur engagement efficace en faveur de la protection de la nature.

L'assemblée élit deux nouveaux membres au comité: M<sup>me</sup> Manuela Bracher-Edelmann, juriste, et M<sup>me</sup> Colette Gremaud, une des responsables du groupe des jeunes.

## **6. Diaporama**

M. Michel Roggo, photographe fribourgeois de renommée internationale, a présenté le diaporama qu'il a réalisé sous mandat de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP): Les poissons dans leur milieu naturel: un voyage sous la surface des ruisseaux et des rivières.

La présidente:  
*Marie-Theres Meuwly*